Nations Unies DP/2014/22



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale 7 juillet 2014 Français Original : anglais

Deuxième session ordinaire

2-5 septembre 2014, New York Point 4 de l'ordre du jour provisoire **Programmes de pays et questions connexes**

Prolongation des programmes de pays

Note de l'Administrateur

Résumé

On trouvera dans la présente note des informations sur la prolongation du programme de pays pour la Guinée-Bissau. Les demandes de première prolongation d'un an des programmes de pays doivent être approuvées par l'Administrateur et communiquées au Conseil d'administration. Les demandes de deuxième prolongation d'un an, de deux ans et de prolongation exceptionnelle des programmes de pays sont soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration pourra décider d'approuver, à titre exceptionnel, la troisième prolongation d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015) du programme de pays pour la Guinée-Bissau (voir tableau ci-dessous).





8 Annexe

Prolongation du programme de pays devant être approuvée par le Conseil d'administration

Pays	Période sur laquelle portait à l'origine le descriptif de programme de pays	Période sur laquelle portaient les prolongations déjà approuvées	Nouvelle période de prolongation proposée	Prolongation		Motifs et explications		
				Deux ans et demi	Deux ans	Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Autres
Guinée-Bissau	2008-2012	2013-2014	2015				Compte tenu de la situation politique du pays et des élections en cours en 2014, l'Équipe de pays des Nations Unies doit poursuivre son travail de soutien aux progrès actuels et accorder davantage de temps au nouveau Gouvernement afin que ce dernier puisse commencer à travailler avec les parties prenantes et les partenaires à la définition de nouvelles priorités pour le pays après la transition politique.	